

Peintre – Applicateur de revêtements

1^{ère} session 2021



Le titulaire de la spécialité Peintre applicateur de revêtements de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) intervient, sous le contrôle de sa hiérarchie, dans le cadre de travaux neufs, de rénovation et de réhabilitation. L'activité professionnelle se situe en atelier et sur chantier. Il travaille seul sur un petit chantier de la taille d'une pièce d'habitation ou en équipe sur tout autre chantier.

Il met en œuvre :

- Des produits de préparation et de finition (produits de peinture, revêtements de murs, plafonds et sols...) à l'intérieur des bâtiments souvent occupés (logements individuels et collectifs, locaux industriels et tertiaires);
- Des produits de traitement, de préparation et de finition à l'extérieur (façades, murs, dessous de toit, persiennes, fenêtres, balcons, rambardes...).

Le titulaire de la spécialité Peintre applicateur de revêtements de CAP effectue les tâches professionnelles définies ci-après, dans la limite des niveaux d'implication correspondants, sur des matériaux caractéristiques du métier listés ci-dessous. Ils ont pour fonction la protection des supports, l'habillage et la décoration du cadre de vie.

- produits : peintures, vernis, lasures, enduits, colles... ;
- revêtements muraux à coller : papiers peints avec ou sans raccord, revêtements à peindre, vinyles ou textiles en lés... ;
- revêtements de sols souples : textiles, PVC, linoléum... ; revêtements en lés (pose non soudée) ; revêtements en lames et en dalles ;
- produits clipsables en lames et en dalles : PVC, stratifiés...

Il contribue à l'amélioration et à la durabilité de l'habitat, à l'amélioration de la qualité de vie dans l'habitat (esthétique, thermique, acoustique, adaptabilité, sécurité...). Il contribue au respect des exigences réglementaires (énergétiques, environnementales, sécurité...). Il peut conduire ses opérations sur chantier seul ou en équipe et le cas échéant en co-activité avec d'autres corps de métiers.

Les activités confiées au titulaire du CAP sont impactées par les enjeux de la transition énergétique et de la transition numérique.

Le titulaire du CAP réalise des travaux courants de peinture et d'application de revêtements d'après les consignes d'exécution orales et/ou écrites transmises par sa hiérarchie. Il effectue, en coordination avec les autres corps de métiers, les activités professionnelles d'organisation, de réalisation et de contrôle.

Il est autonome dans l'exécution de ses tâches, dans la limite des instructions de sa hiérarchie. Il applique les modes opératoires de mise en œuvre des matériaux, il choisit les outils adaptés et il utilise les moyens d'exécution mis à sa disposition pour garantir la qualité de sa réalisation et le respect du délai donné.

Il effectue à chaque phase de travaux et en fin d'exécution un autocontrôle permettant de valider son travail ou de rendre compte à sa hiérarchie des anomalies constatées.

Sur les chantiers, il respecte les mesures relatives à la Qualité, à la Sécurité et à l'Environnement (QSE) et applique les mesures de prévention des risques professionnels prévues. Il doit identifier les dangers non prévus, alerter sa hiérarchie et appliquer les consignes de sécurité.

Débouchés

Cet ouvrier travaille dans les entreprises dont les activités sont liées à la finition du bâtiment et concernent l'application de peinture ou de produits, la pose de revêtements muraux et de sols et les travaux de façades. Ces entreprises, majoritairement, ont moins de dix salariés. Elles interviennent dans la construction neuve, la rénovation, la réhabilitation de bâtiments anciens.

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h

Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
 (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
 (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

Les enseignements professionnels portent sur l'entreprise et ses partenaires ; sur la connaissance des matériaux et produits utilisés ; sur le fonctionnement des matériels et outillages employés :

- **Préparation** : Organiser son intervention en adoptant une attitude éco responsable, Préparer et vérifier les matériels, l'outillage et les moyens de prévention, Préparer et vérifier les matériaux et les fournitures
- **Communication** : Prendre connaissance des informations liées à son intervention, Communiquer avec les clients, Communiquer avec les différents intervenants, Renseigner et transmettre des documents.
- **Étude et préparation d'une intervention** : Décoder un dossier technique, Choisir les matériels et les outillages.
- **Réalisation et contrôle de travaux courants** : Déterminer les fournitures nécessaires à la réalisation, Organiser son intervention, Sécuriser son intervention, Réceptionner les approvisionnements en matériels et matériaux, Monter, démonter et utiliser des échafaudages, Réaliser des travaux de peinture, Poser des revêtements muraux, Réaliser des travaux de façade, Contrôler l'état des supports, Réaliser des contrôles de mise en œuvre, Vérifier la conformité des travaux réalisés.
- **Réalisation de travaux spécifiques** : Échanger et rendre compte oralement, Réaliser les travaux préparatoires sur sol, Poser des revêtements de sol, Réaliser les travaux d'apprêts sur sol, Poser des revêtements de sol : lés, lames, dalles
- **Santé et sécurité au travail** : les personnes et organismes chargés de la prévention dans l'entreprise, la réglementation en matière de sécurité du travail, la prévention des risques accidents (protection du chantier et des usagers de la route et riverains) et des risques d'atteinte à la santé, les moyens d'y remédier par l'étude des équipements collectifs ou individuels de protection et par la connaissance des produits toxiques ou dangereux et

le respect des consignes d'utilisation des machines et des outils, protection de son poste de travail, remise en état des lieux

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines réparties en plusieurs séquences sur le cycle de formation.

La durée d'une séquence de formation en entreprise ne peut être inférieure à 3 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Epreuves générales :

- français, histoire-géographie Enseignement morale et civique :coeff. 3
- mathématiques, physique chimie : coeff. 2
- éducation physique et sportive : coeff. 1
- langue vivante anglais : coeff. 1

Epreuves professionnelles :

- Etude et préparation d'une intervention : coeff. 4
- Réalisation et contrôle de travaux courants: coeff.9, dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement)
- réalisation de travaux spécifiques : coeff. 2

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2017 : 44 présents, 31 admis (soit 70,45% de réussite).

En 2018 : 39 candidats inscrits, 39 présents, 33 admis (soit 84,62% de réussite)

En 2019 : 39 candidats inscrits, 38 présents, 28 admis (soit 73,68 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 20 candidats présents, 15 candidats admis (soit 75% de réussite).

En 2019 : 20 candidats présents, 16 candidats admis (soit 80% de réussite).

En 2019 : 86 présents, 61 admis (soit 70.9% de réussite).
Candidats en apprentissage uniquement

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Mention complémentaire (MC) Plaquiste
- CAP Carreleur Mosaïste, en 1 an
- Bac pro Aménagement et finition du bâtiment
- Bac pro Technicien d'études du bâtiment option A études et économies
- Brevet professionnel (BP) Peinture revêtements

Pour connaître les poursuites d'études consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

- 11 Castelnaudary**
Lycée Germaine Tillion (*public*)
- 11 Lézignan**
CFA du bâtiment **A**
- 30 Méjannes Les Alès**
CFA du bâtiment et travaux publics **A**
- 30 Nîmes**
CFA des compagnons du devoir **A**
Lycée Frédéric Mistral (*public*)
- 34 Montpellier**
CFA du bâtiment et TP Pierre Villeneuve **A**
EREA Jean Jacques Rousseau (*public*)
- 48 Mende**
IRFMA de la Lozère **A**
- 66 Perpignan**
CFA du BTP Marcel Mercader **A**
- 66 Villeneuve des Monts**
Lycée professionnel A Sauvy (*public*)

Académie de Toulouse

- 09 Foix**
CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège **A**
- 09 Pamiers**
EREA Guy Villeroux (*Public*)
EREA Guy Villeroux **A**
- 12 Onet-le-Château**
Campus des métiers (CMA de l'Aveyron) **A**

- 12 Villefranche de Rouergue**
EREA Laurière (*Public*)
EREA Laurière **A**
- 31 Gourdan-Polignan**
CFA du Comminges **A**
- 31 Plaisance du Touch**
CFA des compagnons du devoir de Midi-Pyrénées **A**
- 31 Toulouse**
CFA du du BTP Paul Riquet **A**
- 32 Pavie**
Ecole des métiers de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers **A**
- 46 Cahors**
CFA Ecole des métiers du Lot - CMA du Lot **A**
- 65 Tarbes**
École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**
- 81 Albi**
Université Régionale des métiers et de l'artisanat **A**
- 81 Castres**
Lycée professionnel du bâtiment Le Sidobre (*Public*)
- 82 Montauban**
CFA de Tarn et Garonne - Ecole des métiers **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Zoom sur les métiers Les métiers du bâtiment
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

- Alès
04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr
- Bagnols sur Cèze
04 66 89 53 93- ce.0300992r@ac-montpellier.fr
- Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr
- Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr
- Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr
- Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre
04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre
04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest
04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Ranguel
05 67 52 41 55 - cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr